

Compte-rendu du conseil de quartier « le Salinier » du 2 juillet 2015

Présents : Mesdames Jouanne Claire, Rohr Edwige, Ader Florence, Hernandez Adda
: Messieurs Bethencourt Jean-Yves, Perrot Pascal, Dunouvion Emmanuel
Excusés : Messieurs Fournier Florent, Presa Jef

Composition du bureau :

Présidente : Madame Rohr Edwige
Vice-président : Monsieur Bethencourt Jean-Yves
Secrétaire : Monsieur Fournier Florent

La prochaine réunion se tiendra **le 1er octobre 2015 à 20H30.**

Elle pourra, ainsi que les prochaines avoir lieu au Banayre et non au centre social-la Mosaïque des Partages. Des flyers devraient être distribués pour informer à nouveau de la mise en place du conseil de quartier.

1. Les habitants du Banayre souhaitent regrouper les conseils du Salinier et des Sources pour n'en faire qu'un et ainsi permettre à ces deux conseils de quartier de fonctionner pleinement.

2. Test sur l'extinction de l'éclairage public : une réunion est prévue le 24 août pour en faire le bilan. Cela devrait être étendu aux autres quartiers de la commune. Qui est convié à cette réunion ?

3. Passage pour se rendre au collège de Fontenilles (avenue des Romarins) : difficile de passer avec les vélos et les poussettes. La buse devrait être enlevée. Les travaux pour en faciliter l'accès pourraient débiter à l'automne. Il faudrait installer des arceaux.

Madame le Maire s'est rendue sur place.

Les travaux effectués ont été différents de ceux inscrits sur le cahier des charges présenté à l'association du Banayre et aux riverains. Il était prévu initialement un plateau traversant.

Chemin menant au collège : aménager des trottoirs.

4. Herbes hautes au Banayre (certains endroits dangereux) ainsi qu'au niveau du petit bois, qui cachent la bouche d'incendie située à l'entrée de la rue des Charmes.

5. Peut-on envisager la collecte des déchets verts ?

6. Rue des Charmes : l'arrêt du bus scolaire peut-il être déplacé (niveau du petit bois) afin que le bus ne puisse s'arrêter au milieu de la rue bloquant la circulation, de plus cela n'est pas sécurisant pour les collégiens.

7. Triangle sortie rue D. de Séverac/avenue des Pin : endroit dangereux notamment pour les bus. Toujours gros cailloux. Un dossier concernant ce lieu est en mairie.

8. Avenue des Pins : beaucoup de circulation, mettre un stop à l'entrée du Banayre.

9. Au niveau de la crèche, il faut anticiper l'arrivée du bus car après on ne peut pas passer.

10. Chemin Cantalaouzetto : difficile de passer à deux voitures, pas de panneau signalant le dos d'âne ni peinture le matérialisant.

11. Au niveau de la pompe de relevage : regroupement de jeunes (bruit). Une demande sera faite auprès du Point Ecoute Jeunes pour qu'il s'y rende lors des sorties nocturnes de juillet/août.

12. Route de Fontenilles : feu tricolore court, beaucoup de monde à certaines heures de la journée. Peut-on régler le feu ?

13. Avenue des Romarins : boîtier avec fils provenant d'un lampadaire qui est sur le trottoir depuis 2 ans, suite à un accident.

14. Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : point à mettre à l'ordre du jour de la réunion du 1er octobre 2015.

Réponses à certaines questions posées lors de la réunion du 2 juillet :

2. Les conseils de quartiers et l'association du Banayre participeront à la réunion du 24 août sur le bilan de l'éclairage public.

4. Les herbes hautes rue des Charmes ont été tondues afin de dégager la bouche d'incendie. La tonte sur la commune s'effectue toutes les 7 semaines et en fonction des priorités.

7. L'aménagement du triangle rue D.de Séverac/avenue des Pins devrait être prévu au budget 2016.

13. La mise en sécurité du boîtier endommagé est faite.

14. L'enquête publique relative à la modification du PLU portera sur les points suivants :

- supprimer les articles 5 (taille minimale des terrains) et 14 (coefficient d'occupation des sols) du règlement de chaque zone
- modifier l'article 9 (emprise au sol) du règlement des zones U et AU
- supprimer les emplacements 1, 5, 36 et 53
- supprimer l'obligation d'espaces collectifs d'un seul tenant dans le cas d'un bassin de rétention faisant également office d'espace vert
- préciser la rétention des eaux de pluie
- modifier l'échéancier de l'urbanisation du site de Hournes-Portereny
- clarifier quelques points rédactionnels du règlement dont l'application de l'article R.123-10-1 du code de l'urbanisme
- rédiger un lexique à annexer au règlement